



Saisie URSSAF, plus que la somme notifiée

Par **Lylamanto**, le **07/05/2024** à **08:55**

Bonjour,

Je devais 2000e a l'URSSAF, je n'ai jamais contesté car c'était du et ils ont saisi sur mon compte. Normal jusqu'ici.

Cependant la somme saisie est bien supérieure à la somme notifiée sur l'acte de saisie (qui était de 2100e, ils ont saisi 400e sur le compte pro et par contre les 5000e que j'avais sur mon compte épargne et là je ne comprend pas!).

Mon conseiller bancaire était informé de la saisie à venir, il m'a confirmé la notification qu'ils ont reçu a la banque d'une saisie attribution de 2100e, hors ils ont saisi plus de 5000e....

Que dois je faire ? Ont ils le "droit" ?

Je suis profession libérale EI.